

Les dangers sur la route



***Avez-vous déjà pensé au danger
juste devant vous ?***

Le placardage orange

Danger principal

Danger secondaire



Code de danger

Code matière ONU

Le panneau indique un numéro de danger à 2 ou 3 chiffres en haut et le n°ONU à 4 chiffres en bas, spécifiant la matière transportée.

Par exemple, une citerne transportant de l'essence aura le code de danger 33 (Liquide très inflammable) et le code matière n° UN 1203 correspondant à l'Essence).

Le placardage vierge



On peut rencontrer des placards orange vierges dans certaines situations spécifiques de transport de matières dangereuses.

Exemple :

Transport de colis par camion non citerne : Lorsque plusieurs colis de produits dangereux d'une même famille de risque sont transportés,

Transport de matières dangereuses en multi cuves : Chaque cuve est équipée d'une plaque d'identification orange numérotée avec le code danger ADR et le code ONU correspondant à la substance. Cependant, le camion peut également présenter des plaques orange vierges à l'avant et à l'arrière pour signaler la présence de matières dangereuses.

Danger de classe 1 :

Matières et objets explosibles de 1.1 à 1.6, du plus explosif au moins explosif.



1.1 : matières et objets présentant un risque d'explosion en masse

1.2 : matières et objets présentant un risque de projection, sans risque d'explosion en masse

1.3 : matières et objets présentant un risque d'incendie avec un risque léger de souffle, ou de projection, ou des deux, sans risque d'explosion en masse



Matières et objets ne présentant pas de risque notable



Matières très peu sensibles présentant un risque d'explosion en masse



Objets extrêmement peu sensibles, ne présentant pas de risque d'explosion en masse

Danger de classe 2 :

Gaz inflammables



Gaz non-inflammables et non toxiques



Gaz toxiques



Danger de classe 3 :

Liquides inflammables



Danger de classe 4 :

4.1 : matières solides inflammables, matières autoréactives et matières explosibles désensibilisées solides



4.2 : matières sujettes à l'inflammation spontanée



4.3 : matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables



Danger de classe 5 :

5.1 : matières comburantes



5.2 : peroxydes organiques



Danger de classe 6 :

6.1 : matières toxiques



6.2 : matières infectieuses



Danger de classe 7:

Matières radioactives



Danger de classe 8 :

Matières corrosives



Danger de classe 9 :

Matières et objets dangereux divers



**Marque pour les matières
transportées à chaud**



Un besoin ?

Une question ?



Prév'SSE Consulting

Accompagnement, Conseil, Expertise.

Votre partenaire

Santé, Sécurité, Environnement.

***Ne cherchez plus !
Consultez PrevSSE.fr***